

L'orateur précise ses vues sur le système de l'ancien, qui lui paraît avoir été suivi ; il voudrait faire ce que l'honorable M. Lambert Salis a dit, c'est-à-dire que le budget n'est pas un acte de pure administration, mais qu'il est un acte de politique.

Quels sont les avantages que j'avais devant moi ? dit-il. M. Allard a dit que le budget était le budget de l'année, et que l'année finissait le 31 décembre, et que par conséquent le budget devait être voté avant le 31 décembre.

L'orateur examine le budget au triple point de vue de la réforme du budget ordinaire, du budget extraordinaire et de la dette flottante. La discussion du budget extraordinaire est utile, car il n'admet pas la possibilité de supprimer le budget extraordinaire.

L'orateur énumère les fautes commises. La première, selon lui, a été de rester dans le provisoire, la seconde de trop développer les travaux. Comme résultat, il faut constater dans le budget ordinaire toutes les dépenses qui peuvent y rentrer.

Il se plaint que le budget soit préparé trop tôt, ce qui empêche de faire toutes les dépenses qu'il est possible de prévoir. Il croit la situation financière bonne, car il pense qu'il y aura au moins 50 à 85 millions d'annulation de crédits et affirme qu'avec les recettes et les remboursements des Compagnies on arrivera à la fin de l'année avec un budget en déficit.

Malgré cela, il reconnaît que le budget de 1882 est difficile, mais la cause en est dans la série de mauvaises récoltes que la France vient d'avoir.

L'orateur donne encore comme cause de cet état le relâchement dans la perception des impôts, qu'il a déjà signalé et dont la principale cause est le relâchement des idées politiques dans la direction des perceptions financières.

Il approuve la circulaire de M. Lelièvre et critique celle de M. Labruyère qui reproduit les errements du 16 mai.

L'orateur justifie son budget surtout en ce qui concerne les produits des perceptions de la dette flottante. Il aborde la question des plus-values et constate que la perception de ces plus-values depuis 1882, mais cette situation n'est que temporaire et ne saurait donner lieu à un impôt nouveau.

On peut équilibrer le budget par la progression des dépenses en la mettant en rapport avec la diminution des recettes. L'orateur critique la complication de notre comptabilité et propose de simplifier les idées qui se sont élevées depuis 18 ans à 92 millions d'augmentation.

Il prouve qu'on accorde trop au budget de l'instruction publique pour lequel il demande un contrôle. Il étudie ensuite la question des débitants de banques dont il trouve le nombre trop considérable.

L'orateur combat la législation actuelle, il en demande la réforme et expose un plan de législation nouvelle. La séance est suspendue à 5 h. 10.

A la reprise de la séance, sur la demande de M. Léon Say, la suite de la discussion est renvoyée à mercredi pour la continuation de son discours. La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du mardi 19 décembre 1882

Présidence de M. BRISSON

Bruits de couloirs

Parmi les documents parlementaires distribués aujourd'hui au Sénat, on trouve le rapport de M. Philippoteaux, sur un projet de loi relatif à la perception des surtaxes sur les vins et les alcools à l'exportation.

A partir du 1^{er} janvier 1883, jusqu'au 31 décembre 1887, il sera perçu les surtaxes suivantes : 6 francs 50 par hectolitre de vin, et 12 francs par hectolitre d'alcool conditionné des pensions qui se sont élevées depuis 18 ans à 92 millions d'augmentation.

Retour d'Arménie

La Chambre adopte le projet de loi ayant pour objet la perception de surtaxes sur les vins et les alcools à l'exportation (Nord). Urgence déclarée. — M. Philippoteaux, rapporteur.

Les vols dans les églises

M. LA BASSETIÈRE adresse une question à M. Fallières sur les nombreux vols qui se commettent dans les églises, notamment à Saint-Denis. Il rattache ces vols à l'état social actuel. (Reclamations à gauche.)

Le projet de loi sur le service postal

M. LA BASSETIÈRE insiste sur l'importance et le grand rôle de la poste, et dit qu'il rend responsable l'état social. L'incident est clos.

Les engagements volontaires

La Chambre adopte, après déclaration d'urgence, le projet de loi relatif à l'obligation pour les engagés volontaires de savoir lire et écrire.

M. LA BASSETIÈRE dit qu'il a l'honneur de déposer le projet de loi relatif à l'obligation pour les engagés volontaires de savoir lire et écrire.

M. LA BASSETIÈRE dit qu'il a l'honneur de déposer le projet de loi relatif à l'obligation pour les engagés volontaires de savoir lire et écrire.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES DIVERSES

La commission du budget

M. Tirard indique qu'il prendrait le crédit pour la Tunisie sur l'excédent disponible des exercices antérieurs.

M. le général Billot dit que l'effectif des corps d'occupation sera successivement ramené à 25,000 hommes. Il insiste sur la nécessité de voter un crédit en une seule fois, afin que les puissances soient bien convaincues que notre intention est de rester en Tunisie. On facilitera ainsi les négociations pour l'abrogation des capitulations.

Commission du budget

Paris, 19 décembre.

Après les explications des ministres, et une longue discussion, la commission a décidé d'accorder 23,000,000 pour l'entretien de l'armée et a ajourné la décision sur le reliquat de 8,000,000 portant sur des travaux de fortifications, casernements, routes.

La fermeture de la Faculté de Toulouse

Toulouse, 19 déc.

Par décision rectoriale la Faculté de droit est fermée jusqu'à nouvel ordre.

Elections sénatoriales

Paris, 19 déc.

L'Officiel de demain contiendra un décret convoquant les conseils municipaux du département du Lot, le 31 décembre pour nommer des députés sénatoriaux pour l'élection sénatoriale fixée au 4 février.

Nominations officielles

Paris, 19 décembre.

M. Petit est nommé juge suppléant au tribunal de St-Pol.

Les collèges communaux

Paris, 19 décembre.

La commission des collèges communaux a approuvé le rapport de M. d'Audiffert, qui fait ressortir l'importance de la question de l'enseignement secondaire et de l'abandon dans lequel on a laissé les collèges.

La commission s'est occupée de la situation des professeurs de leur traitement, de l'aménagement, des bâtiments, des contributions à imposer aux villes sièges des collèges communaux et de la mise en régime des collèges. Ce rapport a été déposé aujourd'hui, il sera prochainement discuté.

Une décoration exotique

Paris, 19 déc.

Ce matin, le président de la République a reçu le général Ida, représentant du Japon à Paris, qui venait lui offrir de la part du mikado le grand cordon du Chrysanthème.

Une lettre de l'Impératrice Eugénie à M. Rouher

L'Impératrice a adressé à M. Rouher, une lettre dans laquelle elle dit : « En défendant mon droit devant les tribunaux, contre les revendications de la ville de Marseille, je n'ai fait que ce que mon devoir m'imposait. »

Le projet de loi sur le service postal

M. LA BASSETIÈRE adresse une question à M. Fallières sur les nombreux vols qui se commettent dans les églises, notamment à Saint-Denis. Il rattache ces vols à l'état social actuel. (Reclamations à gauche.)

Le projet de loi sur le service postal

M. LA BASSETIÈRE insiste sur l'importance et le grand rôle de la poste, et dit qu'il rend responsable l'état social. L'incident est clos.

Les engagements volontaires

La Chambre adopte, après déclaration d'urgence, le projet de loi relatif à l'obligation pour les engagés volontaires de savoir lire et écrire.

Le projet de loi sur le service postal

M. LA BASSETIÈRE insiste sur l'importance et le grand rôle de la poste, et dit qu'il rend responsable l'état social. L'incident est clos.

Il a été décidé de voter le projet de loi relatif à l'obligation pour les engagés volontaires de savoir lire et écrire.

M. LA BASSETIÈRE dit qu'il a l'honneur de déposer le projet de loi relatif à l'obligation pour les engagés volontaires de savoir lire et écrire.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES DIVERSES

La commission du budget

M. Tirard indique qu'il prendrait le crédit pour la Tunisie sur l'excédent disponible des exercices antérieurs.

M. le général Billot dit que l'effectif des corps d'occupation sera successivement ramené à 25,000 hommes. Il insiste sur la nécessité de voter un crédit en une seule fois, afin que les puissances soient bien convaincues que notre intention est de rester en Tunisie. On facilitera ainsi les négociations pour l'abrogation des capitulations.

Commission du budget

Paris, 19 décembre.

Après les explications des ministres, et une longue discussion, la commission a décidé d'accorder 23,000,000 pour l'entretien de l'armée et a ajourné la décision sur le reliquat de 8,000,000 portant sur des travaux de fortifications, casernements, routes.

La fermeture de la Faculté de Toulouse

Toulouse, 19 déc.

Par décision rectoriale la Faculté de droit est fermée jusqu'à nouvel ordre.

Elections sénatoriales

Paris, 19 déc.

L'Officiel de demain contiendra un décret convoquant les conseils municipaux du département du Lot, le 31 décembre pour nommer des députés sénatoriaux pour l'élection sénatoriale fixée au 4 février.

Nominations officielles

Paris, 19 décembre.

M. Petit est nommé juge suppléant au tribunal de St-Pol.

Les collèges communaux

Paris, 19 décembre.

La commission des collèges communaux a approuvé le rapport de M. d'Audiffert, qui fait ressortir l'importance de la question de l'enseignement secondaire et de l'abandon dans lequel on a laissé les collèges.

La commission s'est occupée de la situation des professeurs de leur traitement, de l'aménagement, des bâtiments, des contributions à imposer aux villes sièges des collèges communaux et de la mise en régime des collèges. Ce rapport a été déposé aujourd'hui, il sera prochainement discuté.

Une décoration exotique

Paris, 19 déc.

Ce matin, le président de la République a reçu le général Ida, représentant du Japon à Paris, qui venait lui offrir de la part du mikado le grand cordon du Chrysanthème.

Une lettre de l'Impératrice Eugénie à M. Rouher

L'Impératrice a adressé à M. Rouher, une lettre dans laquelle elle dit : « En défendant mon droit devant les tribunaux, contre les revendications de la ville de Marseille, je n'ai fait que ce que mon devoir m'imposait. »

Le projet de loi sur le service postal

M. LA BASSETIÈRE adresse une question à M. Fallières sur les nombreux vols qui se commettent dans les églises, notamment à Saint-Denis. Il rattache ces vols à l'état social actuel. (Reclamations à gauche.)

Le projet de loi sur le service postal

M. LA BASSETIÈRE insiste sur l'importance et le grand rôle de la poste, et dit qu'il rend responsable l'état social. L'incident est clos.

Les engagements volontaires

La Chambre adopte, après déclaration d'urgence, le projet de loi relatif à l'obligation pour les engagés volontaires de savoir lire et écrire.

Le projet de loi sur le service postal

M. LA BASSETIÈRE insiste sur l'importance et le grand rôle de la poste, et dit qu'il rend responsable l'état social. L'incident est clos.

Il a été décidé de voter le projet de loi relatif à l'obligation pour les engagés volontaires de savoir lire et écrire.

M. LA BASSETIÈRE dit qu'il a l'honneur de déposer le projet de loi relatif à l'obligation pour les engagés volontaires de savoir lire et écrire.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES DIVERSES

La commission du budget

M. Tirard indique qu'il prendrait le crédit pour la Tunisie sur l'excédent disponible des exercices antérieurs.

M. le général Billot dit que l'effectif des corps d'occupation sera successivement ramené à 25,000 hommes. Il insiste sur la nécessité de voter un crédit en une seule fois, afin que les puissances soient bien convaincues que notre intention est de rester en Tunisie. On facilitera ainsi les négociations pour l'abrogation des capitulations.

Commission du budget

Paris, 19 décembre.

Après les explications des ministres, et une longue discussion, la commission a décidé d'accorder 23,000,000 pour l'entretien de l'armée et a ajourné la décision sur le reliquat de 8,000,000 portant sur des travaux de fortifications, casernements, routes.

La fermeture de la Faculté de Toulouse

Toulouse, 19 déc.

Par décision rectoriale la Faculté de droit est fermée jusqu'à nouvel ordre.

Elections sénatoriales

Paris, 19 déc.

L'Officiel de demain contiendra un décret convoquant les conseils municipaux du département du Lot, le 31 décembre pour nommer des députés sénatoriaux pour l'élection sénatoriale fixée au 4 février.

Nominations officielles

Paris, 19 décembre.

M. Petit est nommé juge suppléant au tribunal de St-Pol.

Les collèges communaux

Paris, 19 décembre.

La commission des collèges communaux a approuvé le rapport de M. d'Audiffert, qui fait ressortir l'importance de la question de l'enseignement secondaire et de l'abandon dans lequel on a laissé les collèges.

La commission s'est occupée de la situation des professeurs de leur traitement, de l'aménagement, des bâtiments, des contributions à imposer aux villes sièges des collèges communaux et de la mise en régime des collèges. Ce rapport a été déposé aujourd'hui, il sera prochainement discuté.

Une décoration exotique

Paris, 19 déc.

Ce matin, le président de la République a reçu le général Ida, représentant du Japon à Paris, qui venait lui offrir de la part du mikado le grand cordon du Chrysanthème.

Une lettre de l'Impératrice Eugénie à M. Rouher

L'Impératrice a adressé à M. Rouher, une lettre dans laquelle elle dit : « En défendant mon droit devant les tribunaux, contre les revendications de la ville de Marseille, je n'ai fait que ce que mon devoir m'imposait. »

Le projet de loi sur le service postal

M. LA BASSETIÈRE adresse une question à M. Fallières sur les nombreux vols qui se commettent dans les églises, notamment à Saint-Denis. Il rattache ces vols à l'état social actuel. (Reclamations à gauche.)

Le projet de loi sur le service postal

M. LA BASSETIÈRE insiste sur l'importance et le grand rôle de la poste, et dit qu'il rend responsable l'état social. L'incident est clos.

Les engagements volontaires

La Chambre adopte, après déclaration d'urgence, le projet de loi relatif à l'obligation pour les engagés volontaires de savoir lire et écrire.

Le projet de loi sur le service postal

M. LA BASSETIÈRE insiste sur l'importance et le grand rôle de la poste, et dit qu'il rend responsable l'état social. L'incident est clos.

Il a été décidé de voter le projet de loi relatif à l'obligation pour les engagés volontaires de savoir lire et écrire.

M. LA BASSETIÈRE dit qu'il a l'honneur de déposer le projet de loi relatif à l'obligation pour les engagés volontaires de savoir lire et écrire.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES DIVERSES

La commission du budget

M. Tirard indique qu'il prendrait le crédit pour la Tunisie sur l'excédent disponible des exercices antérieurs.

M. le général Billot dit que l'effectif des corps d'occupation sera successivement ramené à 25,000 hommes. Il insiste sur la nécessité de voter un crédit en une seule fois, afin que les puissances soient bien convaincues que notre intention est de rester en Tunisie. On facilitera ainsi les négociations pour l'abrogation des capitulations.

Commission du budget

Paris, 19 décembre.

Après les explications des ministres, et une longue discussion, la commission a décidé d'accorder 23,000,000 pour l'entretien de l'armée et a ajourné la décision sur le reliquat de 8,000,000 portant sur des travaux de fortifications, casernements, routes.

La fermeture de la Faculté de Toulouse

Toulouse, 19 déc.

Par décision rectoriale la Faculté de droit est fermée jusqu'à nouvel ordre.

Elections sénatoriales

Paris, 19 déc.

L'Officiel de demain contiendra un décret convoquant les conseils municipaux du département du Lot, le 31 décembre pour nommer des députés sénatoriaux pour l'élection sénatoriale fixée au 4 février.

Nominations officielles

Paris, 19 décembre.

M. Petit est nommé juge suppléant au tribunal de St-Pol.

Les collèges communaux

Paris, 19 décembre.

La commission des collèges communaux a approuvé le rapport de M. d'Audiffert, qui fait ressortir l'importance de la question de l'enseignement secondaire et de l'abandon dans lequel on a laissé les collèges.

La commission s'est occupée de la situation des professeurs de leur traitement, de l'aménagement, des bâtiments, des contributions à imposer aux villes sièges des collèges communaux et de la mise en régime des collèges. Ce rapport a été déposé aujourd'hui, il sera prochainement discuté.

Une décoration exotique

Paris, 19 déc.

Ce matin, le président de la République a reçu le général Ida, représentant du Japon à Paris, qui venait lui offrir de la part du mikado le grand cordon du Chrysanthème.

Une lettre de l'Impératrice Eugénie à M. Rouher

L'Impératrice a adressé à M. Rouher, une lettre dans laquelle elle dit : « En défendant mon droit devant les tribunaux, contre les revendications de la ville de Marseille, je n'ai fait que ce que mon devoir m'imposait. »

Le projet de loi sur le service postal

M. LA BASSETIÈRE adresse une question à M. Fallières sur les nombreux vols qui se commettent dans les églises, notamment à Saint-Denis. Il rattache ces vols à l'état social actuel. (Reclamations à gauche.)

Le projet de loi sur le service postal

M. LA BASSETIÈRE insiste sur l'importance et le grand rôle de la poste, et dit qu'il rend responsable l'état social. L'incident est clos.

Les engagements volontaires

La Chambre adopte, après déclaration d'urgence, le projet de loi relatif à l'obligation pour les engagés volontaires de savoir lire et écrire.

Le projet de loi sur le service postal

M. LA BASSETIÈRE insiste sur l'importance et le grand rôle de la poste, et dit qu'il rend responsable l'état social. L'incident est clos.

Il a été décidé de voter le projet de loi relatif à l'obligation pour les engagés volontaires de savoir lire et écrire.

M. LA BASSETIÈRE dit qu'il a l'honneur de déposer le projet de loi relatif à l'obligation pour les engagés volontaires de savoir lire et écrire.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES DIVERSES

La commission du budget

M. Tirard indique qu'il prendrait le crédit pour la Tunisie sur l'excédent disponible des exercices antérieurs.

M. le général Billot dit que l'effectif des corps d'occupation sera successivement ramené à 25,000 hommes. Il insiste sur la nécessité de voter un crédit en une seule fois, afin que les puissances soient bien convaincues que notre intention est de rester en Tunisie. On facilitera ainsi les négociations pour l'abrogation des capitulations.

Commission du budget

Paris, 19 décembre.

Après les explications des ministres, et une longue discussion, la commission a décidé d'accorder 23,000,000 pour l'entretien de l'armée et a ajourné la décision sur le reliquat de 8,000,000 portant sur des travaux de fortifications, casernements, routes.

La fermeture de la Faculté de Toulouse

Toulouse, 19 déc.

Par décision rectoriale la Faculté de droit est fermée jusqu'à nouvel ordre.

Elections sénatoriales

Paris, 19 déc.

L'Officiel de demain contiendra un décret convoquant les conseils municipaux du département du Lot, le 31 décembre pour nommer des députés sénatoriaux pour l'élection sénatoriale fixée au 4 février.

Nominations officielles

Paris, 19 décembre.

M. Petit est nommé juge suppléant au tribunal de St-Pol.

Les collèges communaux

Paris, 19 décembre.

La commission des collèges communaux a approuvé le rapport de M. d'Audiffert, qui fait ressortir l'importance de la question de l'enseignement secondaire et de l'abandon dans lequel on a laissé les collèges.

La commission s'est occupée de la situation des professeurs de leur traitement, de l'aménagement, des bâtiments, des contributions à imposer aux villes sièges des collèges communaux et de la mise en régime des collèges. Ce rapport a été déposé aujourd'hui, il sera prochainement discuté.

Une décoration exotique

Paris, 19 déc.

Ce matin, le président de la République a reçu le général Ida, représentant du Japon à Paris, qui venait lui offrir de la part du mikado le grand cordon du Chrysanthème.

Une lettre de l'Impératrice Eugénie à M. Rouher

L'Impératrice a adressé à M. Rouher, une lettre dans laquelle elle dit : « En défendant mon droit devant les tribunaux, contre les revendications de la ville de Marseille, je n'ai fait que ce que mon devoir m'imposait. »

Le projet de loi sur le service postal

M. LA BASSETIÈRE adresse une question à M. Fallières sur les nombreux vols qui se commettent dans les églises, notamment à Saint-Denis. Il rattache ces vols à l'état social actuel. (Reclamations à gauche.)

Le projet de loi sur le service postal

M. LA BASSETIÈRE insiste sur l'importance et le grand rôle de la poste, et dit qu'il rend responsable l'état social. L'incident est clos.

Les engagements volontaires

La Chambre adopte, après déclaration d'urgence, le projet de loi relatif à l'obligation pour les engagés volontaires de savoir lire et écrire.

Le projet de loi sur le service postal

M. LA BASSETIÈRE insiste sur l'importance et le grand rôle de la poste, et dit qu'il rend responsable l'état social. L'incident est clos.